

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnncœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

**Etaient présents :** M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – Mme Christine STEMPIEN – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT – M. Mohamed MOKRANE – Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST – M. Samuel HANC – M. Nordine HAMZAoui – M. Ludovic MEKIL

**Etaient excusés :** M Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK  
M. Rabah DEGHEMA ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA  
M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI  
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK  
Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ

**Etaient absents :** Mme Coralie SEILLIER  
Mme Magali VANQUELEF  
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**Date de la convocation :** 16 février 2024

2024/006 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE VOIES PUBLIQUES  
DEMANDE DE SUBVENTION REGION HAUTS DE FRANCE

**2024/006 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE VOIES PUBLIQUES  
DEMANDE DE SUBVENTION REGION HAUTS DE FRANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance.

Considérant l'intérêt d'étendre le réseau de vidéosurveillance pour y intégrer de nouveaux axes de circulation et la sécurisation des bâtiments publics.

Considérant le coût global de l'opération estimé à 66 776,89 € HT.

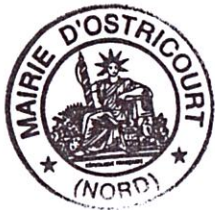
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (M Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK, M. Rabah DEGHIMA ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA, M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI, M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'étendre le réseau de vidéosurveillance sur des axes de circulation ainsi qu'aux abords de bâtiments publics communaux.
- D'effectuer les demandes d'autorisations aux institutions concernées
- De solliciter la subvention d'un montant de 30 000 € auprès de la Région Hauts de France au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numérique de vidéoprotection.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,*

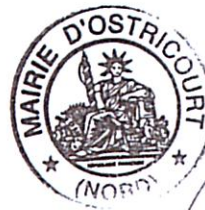
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*



Acte exécutoire par transmission  
En préfecture le 29 FEV. 2024  
Affiché le  
Notifié le

P/ Le Maire,

**Bruno RUSINEK**



P/ Le Maire,

**Bruno RUSINEK**